



HAL
open science

Prévenir les catastrophes naturelles ou alibi de réorganisation urbaine en faveur des plus riches ?

Julien Gargani

► **To cite this version:**

Julien Gargani. Prévenir les catastrophes naturelles ou alibi de réorganisation urbaine en faveur des plus riches?. La Revue du MAUSS, 2019. hal-04095916

HAL Id: hal-04095916

<https://hal.science/hal-04095916>

Submitted on 12 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prévenir les catastrophes naturelles ou alibi de réorganisation urbaine en faveur des plus riches ?

Julien Gargani

Université Paris-Saclay, CNRS, Geops, Orsay, France

Université Paris-Saclay, Centre d'Alembert, Orsay, France

julien.gargani@universite-paris-saclay.fr

Deux ans après l'ouragan Irma qui a touché les îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy en tuant 11 habitants et détruisant de nombreuses habitations, les dégâts sont encore visibles dans les quartiers pauvres alors que les quartiers riches sont depuis longtemps revenus à la normale. Les fortes inégalités sociales préexistantes ont été renforcées. Derrière l'incitation à s'adapter aux catastrophes naturelles à venir, il existe un autre risque, celui d'utiliser les catastrophes comme un outil de réorganisation sociale au profit des plus aisés. Les entraides communautaires sont-elles l'unique manière pour que les populations fragiles puissent se relever ou un collectif plus large peut-il se mobiliser ?

Un certain nombre de catastrophes naturelles ont touché le littoral ces dernières années, comme Katrina à la Nouvelle Orléans (2005), Xynthia sur le littoral Atlantique Français (2010) ou encore Irma (2017) et Dorian (2019) dans les Caraïbes, pour n'en citer que quelques-unes. Ces catastrophes naturelles ont produit des dégâts matériels importants et conduit à des décès ainsi qu'à des blessés. Les coûts associés aux catastrophes naturelles augmentent du fait de l'augmentation de l'urbanisation dans les zones à risque. Limiter l'exposition au risque est plus que jamais une nécessité pour nos sociétés.

Concernant l'Ouragan Irma qui a touché Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les Antilles françaises du 5 au 6 septembre 2017, il y a eu 11 morts et les dégâts ont été de l'ordre de 3 milliard d'euros¹. Des vents de plus de 280 km/h ont détruit de nombreuses infrastructures. Cet ouragan de catégorie 5 sur l'échelle de Saffir-Simpson a été plus dévastateur que ses prédécesseurs Luis (1995) et Lenny (1999) qui avaient également touché les îles du Nord. Deux ans après, les traces de l'ouragan Irma sont encore visibles dans les quartiers les plus pauvres de Saint-Martin, alors que la situation est rapidement revenue à la normale dans les quartiers riches de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Sur le littoral, la nature n'est pas qu'une menace ou un risque, elle est aussi une richesse. C'est un élément du bien-être, même si le traumatisme laissé par les ouragans ou les tempêtes peut-être fort. Le littoral est une zone convoitée, mais qui aux yeux de certains ne peut être complètement exploitée du fait de la présence d'une population pauvre jugée trop nombreuse. La beauté des lieux est une ressource à laquelle ont accès aussi les plus modestes. Pour la frange la plus aisée de la population, la coexistence avec des habitants pauvres est un obstacle au développement économique de l'île, mais aussi à l'entre soi. Comment transformer la catastrophe en opportunité économique pour les élites économiques et politiques ?

¹ Gustin P., 2018. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, un an après Irma. Bilan d'une année de reconstruction des îles du Nord.

L'implantation de l'habitat sur la côte, à proximité immédiate de la mer, n'a pas toujours été un choix d'agréments non plus. A Saint-Martin, l'urbanisation des hauts de plages s'est développée tardivement durant la seconde moitié du XXe siècle avec le tourisme, ce qui a longtemps laissé ces zones accessibles à des populations modestes et métissées. Le littoral est désormais convoité par de multiples personnes et activités. De nombreuses constructions et infrastructures s'y sont implantées progressivement. La concurrence pour l'accès à cet espace s'est accrue. L'île s'est transformée en passant d'un territoire agricole, peu électrifié, avec une population éparsée dans les années 50, à un territoire organisé par et pour l'industrie du tourisme balnéaire avec un littoral densément urbanisé au début des années 90.

La nature constitue souvent une opportunité plus qu'une menace. Le développement économique, de l'île a été aidé par des incitations fiscales à partir de 1986 comme la loi Pons de défiscalisation pour l'Outre-Mer ainsi que les lois Paul (2001), Girardin (2003), Scellier Outre-Mer (2009), Pinel (2015). Cela a conduit à un développement des activités en relation avec le tourisme, à un aménagement du littoral et à un accroissement démographique important. Paradoxalement, c'est toujours en 1986 que la loi relative « à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral », dite loi littoral, a réglementé la construction afin d'encadrer la spéculation immobilière. Dans la pratique, la construction en zone littoral a continué de se produire, à Saint-Martin comme ailleurs, avec l'extension progressive de l'urbanisation en continuité des constructions préexistantes. Entre 1986 et 2006, 530 000 habitants supplémentaires se sont implantés dans les communes littorales en France métropolitaine², sans compter les constructions en relation avec les activités économiques.

Rien qu'à Saint-Martin dans les Antilles françaises, la population est passée de 8000 habitants en 1982 à 35000 en 2016³ en raison d'incitations économiques. Les lois de défiscalisation ont favorisé le développement de l'industrie du tourisme et de la construction en permettant des remboursements d'une partie des dépenses engagées pour la construction des hôtels, des commerces ainsi que la construction de résidences principales et secondaires. Les défiscalisations ont augmenté la prise de risque car le coût de construction effectif a été significativement diminué pour les investisseurs. Ceux qui ont fait construire ont pris peu de précaution en construisant là où ils imaginaient que les touristes souhaiteraient s'installer, c'est-à-dire au plus proche de la mer, comme à Baie Orientale et Anse Marcel. Ils ont anticipé les moyens de gagner de l'argent sur le court terme. La défiscalisation a eu pour effet de reporter une partie des dépenses de construction vers l'état, c'est donc nos sociétés qui ont financé et favorisé des implantations dans des zones à risque de submersion marine par un système de moins-value fiscale. Le marché de la construction et de la reconstruction aiguise toujours les appétits financiers à Saint-Martin⁴, comme ailleurs en France et dans le monde. L'industrie de la construction et du tourisme offrent actuellement la possibilité de placements ou de gains financiers.

A Saint-Martin des quartiers populaires ont aussi été construits dans des zones à risque de submersion marine en cas d'ouragan. L'urbanisation a coïncidé avec le besoin de logements pour la main d'œuvre, souvent étrangère, nécessaire à l'industrie de la construction et du tourisme. La population installée dans les quartiers populaire sont désormais fortement touchée par le chômage depuis le ralentissement de l'activité dans les métiers de la construction⁵. La réduction de l'activité de la construction a été liée à la réduction des avantages fiscaux dans ce secteur et au durcissement

² Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires ; Secrétariat général à la mer, Septembre 2007, 127 pages.

³ INSEE, Servans G., Naulin A., Le Corre L., 2016 et 2017. INSEE Analyses. Saint-Martin : Terre d'accueil et de contrastes. n°24. Guadeloupe, Antilles-Guyane.

⁴ Jean-Paul Fischer, Reconstruction privée, le triste dessous des cartes, St-Martin's week, 8 Mars 2019.

⁵ Redon M., « Migrations et frontière : le cas de Saint-Martin », *Études caribéennes*, 8 | Décembre 2007.

des conditions pour pouvoir en bénéficier. L'état a un rôle important dans l'évolution de l'économie et de nos sociétés.

Les habitants affectés par les ouragans ont dû faire face à des dépenses de reconstruction que n'ont pu supporter les habitants les plus pauvres. Ceux-ci ne sont souvent pas assurés, ni ne possèdent de quoi effectuer des réparations pérennes. Celles-ci sont réalisées à bas coût et grâce à l'entraide. Les habitations des quartiers populaires sont construites de manière moins solide que celles des beaux quartiers. Non seulement elles sont réalisées en dehors des zones autorisées, mais aussi avec des matériaux de moins bonne qualité et en ne respectant pas les normes de construction anticyclonique et parasismique. L'habitat fragile est aussi celui des habitants fragilisés par des revenus faibles et des situations administratives précaires (clandestins, travailleur non déclarés, travailleurs pauvres, ni locataire ni propriétaire, habitat hors-légalité). Ces habitations sont endommagées de façon importante et récurrente lors des ouragans. En revanche, les constructions des quartiers aisés résistent mieux aux ouragans, même si les plus fortes rafales d'Irma ont abimé aussi une partie des résidences luxueuses. Lors de l'ouragan Dorian dans les Bahamas en septembre 2019, certains des habitants les plus aisés ont eu l'opportunité de ne pas être exposés physiquement aux effets de la catastrophe en évacuant les lieux grâce à des vols sur de petits avions privés. Ainsi, lorsque les destructions affectent de façon indifférenciée le bâti de tous les habitants, les personnes aisées parviennent plus facilement à préserver leur intégrité physique, mais aussi psychologique, en n'assistant pas (ou moins) à la situation de crise la plus critique. A Saint-Martin, les catastrophes naturelles sont des catalyseurs de la différenciation sociale parce qu'elles touchent plus les pauvres, mais aussi parce que les aides (assurances, aides psychologiques) ne sont pas perçus par les plus pauvres. Dans un système capitaliste, les catastrophes accentuent la différenciation sociale. Les catastrophes naturelles sont susceptibles de détruire aussi les liens sociaux en éparpillant les populations. La catastrophe n'est pas que dans la destruction des habitations, mais dans la destruction de la confiance en l'avenir, dans la destruction des communs et des communautés, dans la peur insufflée qui affecte la perception de la nature.

Les catastrophes une opportunité ?

Si les catastrophes accentuent la différenciation sociale (accroissement des inégalités) dans nos sociétés, nous allons voir que ce mouvement de différenciation peut être amplifié par des actions malencontreuses. La réorganisation post-catastrophe est un moment charnière et sensible pour la reconstruction de nos sociétés, aussi bien pour ce qui concerne les liens sociaux que l'habitat. L'injonction à l'adaptation est une opportunité de redistribuer les cartes. Les crues de 1840 et 1856 en France ont été l'occasion de réorganiser les fleuves, leurs abords et les massifs montagneux qui les alimentent, mais aussi de réorganiser les populations limitrophes⁶. On a vu à la Nouvelle Orléans que la reconstruction se faisait au dépend des plus pauvres⁷ et au bénéfice de certaines entreprises⁸. Les catastrophes stimulent la différenciation sociale et la concentration des richesses. A Anguilla dans les Caraïbes, la loi impose la reconstruction rapide après les ouragans sous peine d'expropriation⁹, ce qui garantit la valeur immobilière du voisinage et permet d'écarter les plus fragiles économiquement.

⁶ Gargani J. et Jouannic G., Les liens entre Société, Nature et Technique durant les derniers 200 ans : analyse dans deux vallées françaises, *Vertigo*, v.15, n.3, 2015.

⁷ Olivier Cyran, Comment tuer une ville : stratégie du choc à la Nouvelle Orléans dans le sillage de l'ouragan Katrina, *Le Monde diplomatique*, décembre 2018

⁸ Mike Davis, « A la Nouvelle-Orléans, un capitalisme de catastrophe », *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.

⁹ Magnan A. 2008. Subir... sans réagir ? Réflexions soulevées par la persistance des friches touristiques littorales de l'île de Saint-Martin (Petites Antilles). Actes du colloque international pluridisciplinaire « Le littoral : subir, dire, agir », Lille, 2008.

Les coûts élevés pour construire aux normes constitue un droit d'entrée et une barrière sociale. Sur l'île de Saint-Barthélemy, l'entre soi de la bourgeoisie a permis une reconstruction rapide et un état des rues toujours bien propre du fait de normes sociales strictes ainsi que des services publics efficaces.

Il existe un intérêt économique pour les entreprises et les résidents aisés de Saint-Martin à favoriser la redistribution des terrains occupés par les plus pauvres. Ces derniers consomment à leurs yeux trop d'espace sur les bords de mer et ont des comportements qui ne sont pas conformes aux standards des habitants aisés (habitat jugé « négligé », criminalité, mauvaise gestion des déchets). Posséder ou obtenir l'usage exclusif des terrains de bord de mer, c'est s'assurer des revenus financiers (location de terrain ou d'activité) ou des lieux pour l'entre soi.

Après l'ouragan Luis (1995), une tentative avait déjà été faite de chasser les immigrés pauvres de certains quartiers côtiers de Saint-Martin, mais la cour administrative d'appel de Bordeaux et le Conseil d'Etat n'avaient pas validé cette demande¹⁰. Déjà en 1980, une première tentative d'expulser les habitants des quartiers populaires des mêmes zones de bord de mer avait eu lieu, sans qu'il n'y ait l'argument du risque de catastrophe naturelle à l'époque¹¹. Il s'agissait alors de lutter contre les « squatters ». Cette continuité à vouloir faire partir les habitants de cette zone pose question sur les intérêts à l'œuvre et les conséquences de la très-grande fragmentation socioéconomique sur les actions de solidarité (intracommunautaires versus intercommunautaires).

Le zonage des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sont l'objet de luttes : à Marigot certaines « zones d'intérêt économique stratégique » défini par la collectivité n'ont pas été incluses dans les zones où il est interdit de reconstruire, alors que l'analogie dans les quartiers plus populaire serait lui interdit à la reconstruction, ce qui pourrait conduire à l'expulsion de fait des habitants¹². Les pauvres, lorsqu'ils sont trop visibles, sont susceptibles de nuire au tourisme, aux yeux des plus aisés. Comment s'en débarrasser légalement ? La Nouvelle Orléans après Katrina y est parvenue.

Sécurité et adaptabilité

La stabilité de nos sociétés n'est pas suffisante dans une période conquérante des dominants. Néanmoins, l'acceptation du changement n'est pas une chose qui va de soi, surtout lorsque les changements n'apparaissent pas d'une nécessité absolue au plus grand nombre. Une des manières d'y parvenir est d'invoquer la science ou la rationalité économique, mais il existe aussi d'autres arguments. La fabrication du consentement au changement peut s'opérer par l'intermédiaire de la prévention des risques ou de la préservation de l'environnement. Sous prétexte d'adaptation aux risques naturels et de respect de l'environnement, il y a une possibilité de préemption du domaine littoral pour l'usage exclusif des milieux aisés et par l'industrie du tourisme, au dépend des classes populaires qui seront relégués sur des portions de territoire moins convoités. Les pauvres seront ainsi rendus partiellement invisibles. Il n'est pas sûr que les classes populaires y gagnent en abandonnant de petites résidences individuelles pour des logements sociaux mal situés.

Les « experts » des catastrophes naturelles sont alors la caution des réorganisations sociales et urbaines. Il n'est pas dans l'*intention* de ceux qui établissent les cartes d'aléas naturels de nuire à un type de population particulier. Les cartes de réglementation de la construction sont, elles, plus

¹⁰ <http://www.soualigapost.com/fr/actualite/29901/soci%C3%A9t%C3%A9/apr%C3%A8s-luis-le-maire-avait-interdit-de-reconstruire-dans-certaines-zones>

¹¹ Jeffry D., Saint-Martin : déstabilisation sociétale dans les Caraïbes française. L'Harmattan, 249 pages.

¹² <http://www.soualigapost.com/fr/actualite/30376/environnement/sandy-ground-s%E2%80%99oppose-au-pprn>

politiques et des « intérêts » y sont plus incorporés et défendus. Les experts et les autorités tendent à fournir des justifications moralisatrices (« c'est pour votre bien et celui de vos enfants ») derrière des procédures normatives d'apparence neutre. Ceci ne garantit pas nécessairement un traitement juste. Le risque n'est pas que naturel, il est aussi de favoriser certains (comme l'industrie du tourisme) sous prétexte de promouvoir une adaptation de nos sociétés aux risques naturels. Il sera encore une fois généré des transformations qui accroîtront les inégalités territoriales pour résoudre un risque « environnemental », tout en préparant en réalité les crises sociales à venir (Gargani, 2016).

Il y a ici un problème pratique. Comment « faire le bien » d'autrui sans son consentement ? Si on accepte la possibilité d'une intention généreuse de « l'expert » (ici dans le domaine des risques naturels), il n'est pas évident que son action parvienne à améliorer la situation des personnes qu'il est sensé aider. En les aidant sur le plan de la sécurité vis-à-vis des ouragans, il ne les aide pas nécessairement sur tous les autres aspects de leur vie. En favorisant leur déplacement, il peut ainsi nuire à leurs interactions sociales, casser des équilibres économiques et familiaux fragiles, permettre d'obtenir des avantages que les populations jugent parfois dérisoires (sécurité pendant quelques heures par an). Si la position de l'expert en risque naturel peut trouver sa justification morale dans le fait d'informer sans obliger, en revanche la position de ceux qui édictent les règlements/normes et qui les font appliquer sont plus ambiguës. Comme nous l'avons dit l'intérêt du « bénéficiaire » n'est pas toujours évident : il perd aussi des choses s'il doit être déplacé. En ce qui concerne l'intérêt général qui est parfois évoqué pour justifier les expulsions, celui-ci est ambiguë car aucun mécanisme d'assurance collective n'est parfois en jeu et l'intérêt d'une telle manœuvre n'est pas équitablement partagé (A Saint-Martin, beaucoup des personnes dont l'expulsion est souhaitée ne sont ni propriétaire, ni locataire, et ne bénéficie d'aucun type d'assurance par le collectif).

Les règles et les normes sont souvent faites pour préserver nos organisations, pour maintenir l'ordre social, économique et culturel, mais elles peuvent aussi permettre d'accroître les dominations. C'est de cette manière que les règles de prévention des risques et de protection de l'environnement sont susceptibles d'être instrumentalisées pour ne bénéficier qu'aux plus favorisés. Les catastrophes et les risques sont une occasion de réorganisation en faveur des riches. Mais ce n'est pas le climat qui oriente la réorganisation en faveur des dominants, c'est l'organisation de nos institutions et nos « choix » qui favorisent cela.

La ségrégation sociale passe parfois par des mécanismes réglementaires d'apparence neutre, mais qui sont susceptibles de renforcer la différenciation sociale. La loi « littoral » a permis aux plus riches de préserver leur cadre de vie en réduisant l'urbanisation dans certaines zones qu'ils fréquentent. La restriction de la circulation automobile se met souvent en place dans les quartiers bourgeois en détournant le trafic vers des quartiers périphériques plus populaires. Au nom du respect de l'environnement (loi littoral), et de l'adaptation aux risques naturels (PPRN), est-ce qu'on ne s'attaque pas préférentiellement aux plus pauvres, si on ne prend pas des mesures d'aides spécifiques pour les plus démunis ? A Saint-Martin le nouveau Plan de Prévention aux Risques Naturels en préparation est contesté¹³. Mais peut-on s'opposer à la « protection de l'environnement » et à la « prévention des risques » ? Que faire pour préserver la population des crises environnementales et en même temps ne pas accroître les inégalités socioéconomiques ?

D'un point de vue pratique, l'utilisation de l'argument de l'intérêt général, de la protection de l'environnement ou de la prévention des risques n'est pas similaire puisque les bénéficiaires affichés

¹³ Saint-Martin. Après Irma, le Plan de prévention des risques naturels est contesté. Ouest-France, 25 avril 2019.

ne sont pas les mêmes et la mise en place des mesures devra être différente (on ne protège pas un arbre et une maison avec des habitants de la même manière). D'un point de vue éthique, les choix se traduiront par des conséquences très différentes pour les « bénéficiaires » (expulsion ou financement par la collectivité de protections nouvelles). Au nom de la sécurité, on peut priver les gens non seulement d'une partie de leur liberté, mais aussi d'autres dimensions de leur vie (complications ou empêchement des habitudes de vie), dont l'ampleur n'est pas quantifiable ou dérisoire en termes financiers. Les contestations de la légitimité des « experts » de la technostructure ne sont alors qu'un prolongement de la contestation du « pouvoir » qui oblige et qui dirige, plus qu'une contestation de la science et de la connaissance.

Si la réduction de l'emprise au sol et la prévention des risques se réalise principalement au dépend des classes populaires, c'est que les instruments normatifs et législatifs ne sont pas neutres du point de vue de la différenciation sociale. En ciblant des territoires, on cible aussi les populations de ces territoires. Or beaucoup de territoires sont fragmentés socialement et économiquement en ghetto de riches¹⁴ ou de pauvres, en zones d'activité économiques ou résidentielle. Cibler un territoire revient souvent à cibler une population lorsque nos territoires sont fragmentés socialement. Si les règles de prévention des risques conduisent préférentiellement les habitants les plus pauvres à abandonner leur lieu d'habitation pour l'usage des milieux aisés (restaurants, commerces, logements de luxe), alors la réorganisation n'est pas neutre socialement. Avec ce type de règles d'application « universelle », mais dont les conséquences ne sont pas neutres, on fabrique l'accroissement des inégalités. L'état et les collectivités ne doivent-ils pas aussi remédier au risque d'accroissement des inégalités en même temps qu'ils s'emploieraient à lutter contre les inégalités et contre les risques ?

Si le capitalisme s'accommode des catastrophes environnementales, c'est qu'il supporte l'idée que les destructions sont créatrices¹⁵, qu'il faut concevoir les destructions comme une opportunité pour le changement vers un « progrès ». Pour l'industrie de la construction, les destructions consécutives aux ouragans, comme aux autres catastrophes (séismes, inondations, retrait-gonflement des argiles, effondrement de cavités, glissement de terrain), sont une opportunité de gain. En effet, les reconstructions post-catastrophes permettent d'augmenter l'activité et sont une source de profit pour les entreprises de la construction. Pour le secteur du tourisme et de la location, la situation est différente. La destruction des bâtiments peut conduire à la faillite de certaines entreprises et à la vente forcée de logement « d'investissement locatif » à bas prix. En revanche, à moyen terme cela permet de relancer le secteur de l'industrie touristique en éliminant des concurrents et éventuellement en libérant des terrains.

Depuis plusieurs décennies, certains ont utilisé les crises environnementales comme un argument et un élément stratégique pour réorganiser le monde. Obliger les gens à changer au nom de la catastrophe à venir et de la protection de « l'environnement » permet d'obtenir par la culpabilisation et par l'autorité des experts, ce que les lois traditionnelles ne permettent pas toujours. Sans interdire, il suffit de restreindre les possibilités de choix pour avoir l'air de ne rien imposer (aller habiter ici ou là). En agissant vite après la catastrophe, dans l'urgence, apparaît comme « une fenêtre temporelle favorable à la réorganisation » et est envisagé par les pouvoirs publics. C'est une variante de la stratégie du choc¹⁶. Pour ceux qui le subissent, s'adapter dans l'urgence, c'est souvent perdre ses repères sous l'effet de la sidération, de l'impréparation et prendre un risque...

¹⁴ Pinçon-Charlot M. et Pinçon C., Les Ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces. Le Seuil, 2007

¹⁵ Schumpeter J., Capitalisme, Socialisme et Démocratie, 1942.

¹⁶ Klein N., La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre, 2007.

Fin du monde et fin de mois

L'articulation des problèmes de fin du monde et de fin de mois, s'envisage de façon très différente suivant les conceptions du monde et les classes sociales. Les gagnants des révolutions industrielles tendent à gérer l'environnement en leur faveur et à le faire évoluer à leur profit. Alors que pour les plus riches, la réorganisation urbaine peut constituer une opportunité d'amélioration du cadre de vie ou de profit, pour les milieux les plus modestes il s'agit d'une situation pouvant s'avérer défavorable. A Saint-Martin, ils risquent de perdre un droit d'usage du sol « gratuit » pour devenir locataire dans des logements sociaux dans l'arrière-pays ou d'être expulsés vers leur pays d'origine. L'inscription au cadastre de l'utilisation du sol à des fins de logement principal de biens transmis par des ascendants n'est pas systématique et cela depuis plusieurs générations à Saint-Martin. Le recours à des actes administratifs pour valider ce qui « est » ne va pas de soi, de même que les notions de « propriétaire » ou de « locataire ».

Pour les plus fragiles, les crises environnementales (sécheresses, appauvrissement des terres à cause de l'érosion, mauvaises récoltes liées à des excès de précipitation, ...) provoquent souvent des crises socio-économiques qui les fragilisent. Inversement les tentatives de résolution des crises socioéconomiques préparent bien souvent le terrain des catastrophes naturelles à venir (occupation de terrain en zone à risque pour résoudre des problèmes de logement, développement d'activités industrielles polluantes pour résoudre des problèmes de chômage)¹⁷. Il existe un cercle vicieux de l'inadaptation entre nos économies et notre environnement. Les plus pauvres n'ont pas toujours le luxe de ne pas réoccuper des habitats fragiles. Ce n'est pas de l'ordre du choix, mais une situation qu'ils subissent largement, tout en se battant pour pourvoir dignement à leur quotidien.

A Saint-Martin les habitants se sont adaptés à des évolutions urbaines importantes. Des milliers de constructions ont été bâtis depuis le début des années 80, transformant le paysage en profondeur. Ils se sont aussi « adaptés » aux évolutions de l'industrie de la construction qui après une forte demande de main d'œuvre a nettement ralenti. Le développement du tourisme de grande ampleur à transformer les métiers et les usages. Des changements démographiques majeurs lors des dernières 70 dernières années ont bouleversé les modes de vie et même la langue utilisée au quotidien et à l'école¹⁸. Les habitants de Saint-Martin, y compris les plus pauvres, se sont adaptés à de multiples bouleversements, dont les catastrophes naturelles ne constituent qu'un élément parmi d'autres. « Etre adapté » se comprend dans au moins deux sens différents : trouver un équilibre choisi ou se conformer aux projets formulés par autrui. Lorsqu'on sous-entend que les habitants des quartiers populaires doivent s'adapter aux risques naturels, on sous-entend trop souvent qu'ils n'ont pas fait suffisamment d'efforts jusqu'à présent et qu'ils doivent être plus « responsables ». C'est le vieux jugement moralisateur des dominants sur les dominés, un jugement de classe. L'inactivité désigne-t-elle de façon aussi péjorative les rentiers que les chômeurs ? Le fait d'être étranger est-il un marqueur social aussi discriminant pour un riche touriste européen ou nord-américain que pour un habitant d'origine haïtienne de Sandy Ground ?

Mais de quelle adaptation parle-t-on ? Il y a l'idée sous-jacente que l'adaptation est un mouvement forcément « utilitariste », alors que le développement tranquille de son identité, la multiplication de ses liens, serait de l'immobilité. Il y a une autre présupposition qui consiste à considérer le temps de l'adaptation avec une flèche du temps orientée dans le sens d'un « progrès » qu'il ne serait pas

¹⁷ Gargani J., Crises environnementales et crises socio-économiques. L'Harmattan, Paris, 156p, 2016.

¹⁸ Sanguin A-L., Saint-Martin, les mutations d'une île franco-néerlandaise des Antilles. Cahiers d'outre-mer, n.138, p.123-140, 1982.

inutile de définir. Le temps de ceux qui ne s'adapteraient pas seraient figé dans un monde archaïque et inférieure.

Dans les bilans couts-avantages au sujet des réorganisations urbaines, il n'y a pas que l'effet des catastrophes naturelles à prendre en compte, mais aussi des éléments non quantifiables comme la beauté des paysages, les plaisirs des bains de mer, l'éloignement d'avec les proches lorsque l'on incite à partir, la destruction des liens sociaux. Le cout social et identitaire des déménagements est souvent négligé dans les injonctions à l'adaptation aux risques. Les habitants des zones à risque sont multidimensionnels et sensibles à des éléments affectifs. Ils ont aussi intégré que le risque ouragan n'est pas la seule variable à prendre en compte, ni le seul risque. Régler les problèmes vis-à-vis des risques naturels ne se règlera pas en glissant sous le tapis tous les autres problèmes de la population.

L'industrie du tourisme et le territoire

Le territoire est toujours un objet de conquête que cela soit par l'argent, par la loi ou par l'usage (privatisation de l'espace public ou habitat non-déclaré). Loin d'être anecdotique, l'appropriation des terres et l'accès au territoire reste un acte central dans l'organisation sociale et économique. La possession d'un territoire favorise l'accaparement des richesses ultérieures : c'est souvent un préalable à la rente. Il peut donc être associé à un intérêt, d'un point de vue économique. Toutefois en l'absence de motivation pour réaliser une plus-value ou de volonté de capter de façon disproportionnée le commun pour soi, au dépend des autres, il n'y a pas d'égoïsme caractérisé à avoir un usage exclusif d'un bout de territoire (par exemple le logement). Avec l'avènement de l'industrie du tourisme, la rente s'opère principalement grâce à la location de logement. La rente peut aussi provenir de la délégation de gestion d'activité en relation avec le tourisme (restaurant, bar, plage privée, magasin, ...). L'accès et la jouissance du territoire n'est pas du même ordre et n'a pas les mêmes conséquences sur l'activité économique et le fonctionnement de la société lorsqu'il s'agit d'un investissement pour générer une rente, d'un habitat principal ou d'un terrain agricole pour l'autosuffisance.

Concernant l'industrie du tourisme, sa rentabilité est d'autant plus grande que les prix de location peuvent être fixés de façon élevée. Il est dans l'intérêt *économique* des propriétaires et des gestionnaires d'activité touristique, mais aussi des institutions en charge des activités strictement *économiques* de privilégier l'augmentation des échanges marchands en termes de « volumes », c'est-à-dire de quantité d'argent échangé. Ainsi, dans le domaine de l'industrie du tourisme, éloigner les franges de la population peu solvables et qui occupent des espaces convoités par l'industrie du tourisme, permet d'augmenter les prix des locations et les échanges économiques. La libération des espaces occupés par les pauvres au profit d'activités et de populations aisées conduit à la redistribution de l'espace et des usages, à la production de nouvelles richesses d'un point de vue économique. Cette captation de richesse se réalise au dépend de tous ceux qui avaient accès au territoire auparavant, mais aussi de tous ceux qui auraient pu y avoir accès y compris dans le futur. Par le passé, la succession d'activité économique basées sur une emprise sur le territoire (sucre, coton, tabac, sel, ...) et les personnes (esclavage, métayer, travailleurs pauvres, ...), dirigé vers l'export en vue de la constitution d'une rente, se sont parfois superposées avec des activités agricoles de subsistance, y compris à Saint-Martin. Les situations économiques et sociales ont pu connaître par le passé aussi des transformations brutales. La spécificité des transformations à l'œuvre depuis les années 60-70 jusqu'à aujourd'hui tient moins au processus de production des inégalités et de ségrégation sociale qu'à la justification de certains de ces processus par de nouveaux arguments.

Propriétés, rationalité, utilité

La capacité à faire accepter la réorganisation du territoire et des interactions sociales par les personnes expulsées, mais aussi par l'ensemble de la société, est un enjeu d'importance. La légitimité apparente du transfert de richesse doit être reconnue par une frange minimale de la population. C'est ici que l'utilisation d'arguments environnementaux et de sécurités vis-à-vis des catastrophes à venir trouve sa place. L'expropriation sans justification devient plus difficile dans des sociétés où le droit encadre l'organisation sociale et il faut donc justifier par des arguments d'apparence généraux et parfois généreux. La neutralisation de la critique ne s'opère qu'en naturalisant des décisions et des systèmes de domination. Par ailleurs, si on analyse d'un point de vue purement économique la situation, les populations moins aisées constituent aussi une ressource de main d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement de l'industrie du tourisme (commis de cuisine, femme de ménage, ...) et de la construction (ouvriers). Dans cette perspective, les délocalisations des habitants dont les terrains/habitats ont été captés ne doivent pas être trop lointaines.

L'état et les collectivités incitent à rendre la terre « utile », c'est-à-dire qu'elle doit rapporter quelque chose, vu qu'elle « coûte » de l'impôt si on n'en fait rien. La pérennisation des situations, la sécurisation « économique » des propriétés, conduit à rendre le territoire « utile ». Elle est donc liée à un calcul économique, à une gestion qui permette au moins de ne pas perdre d'argent ou d'en gagner. Pour être utile, il faut produire. La production peut s'opérer dans différents secteurs. Lorsque la location et le commerce produisent plus de rente que l'agriculture, par exemple, cette dernière est progressivement réduite ou abandonnée. Les propriétaires orientent leur activité vers l'activité générant le plus de profits. C'est ce qui s'est passé à Saint-Martin à partir de la fin des années 70. L'utilité renvoie alors à la capacité à générer une rente supérieure aux dépenses.

Les secteurs de la construction et du tourisme fonctionnent et se transforment selon des histoires et des rythmes qui leurs sont propres, même si elles sont partiellement liées. Elles dépendent toutes les deux de la propriété des terres. Le développement de l'industrie du tourisme et de la construction en un lieu restreint conduit à la création de nouveaux emplois et à l'augmentation du prix du foncier. La vente des terres agricoles au secteur de la construction ou du tourisme, conduit à la réduction du secteur agricole. L'importation des denrées agricoles et des biens de consommation pour une population croissante (croissance du tourisme) conduit à l'augmentation des prix de tous les produits. Si les revenus des agriculteurs ne sont pas complétés par des aides, ils deviennent des travailleurs pauvres qui ne peuvent pas accumuler de richesse. En revanche, des propriétaires de logement dans les zones touristiques peuvent eux bénéficier d'une rente. Toutefois, si le taux de remplissage des hébergements est faible, la rente peut être faible.

La rationalité économique peut toutefois être une irrationalité sociale, environnementale, intellectuelle ou de mode de vie. En effet, le calcul n'intègre qu'une partie des éléments/situations du monde : celles qui sont quantifiables et, de celles-là, uniquement celles qui sont monnayables. Pour être quantifiable, il faut être visible. Cette visibilité est en partie celle de l'œil, mais aussi celles des instruments d'observations et de communications institutionnelles ou privé (téléphone, carte bleue et compte en banque, accès internet). On finit par croire que le monde est limité à l'économie et que l'habitant qui n'agit pas pour obtenir une rente à la moindre de ses actions n'est pas rationnel non seulement d'un point de vue économique, mais est irrationnel dans son mode de vie. Ce qui n'est pas suffisamment visible, n'est pas intégré dans les calculs et ne fait pas partie du monde rationalisable. L'invisible est non rationalisable et peut apparaître non rationnel dans l'univers économique. L'utilité d'un terrain qui ne rapporte rien est nulle d'un point de vue économique et il n'est donc pas « rationnel » qu'il reste ainsi. Un morceau de terrain est même susceptible d'être nuisible à la bonne marche des affaires ou dangereux s'il est habité par des pauvres puisque la

proximité avec des quartiers jugés infréquentables fait perdre de la valeur aux biens immobiliers ou empêche d'en faire gagner plus.

Neutralité de la loi et différenciation économique en cas de catastrophe naturelle

Loin d'être neutre, l'action publique des collectivités oriente l'évolution sociale et économique. Par la loi, les collectivités et l'état organisent les interactions, contribuent à la fabrication et à l'institutionnalisation des patrimoines et des situations. Par la fiscalité, les collectivités et l'état sont capables de pérenniser ou de redistribuer significativement les richesses. Les états sont maîtres d'ouvrage de politiques industrielles dans la construction et le tourisme, comme dans le transport, les télécommunications ou l'énergie, grâce aux normes et aux services techniques de l'état (technostructure).

Les groupes dominants sont les mieux organisés pour influencer les politiques publiques (groupe de presse, organisations patronales et professionnelles, lobbying, ...) et les comportements (chef d'entreprise donneur d'ordre, professions libérales possédant un pouvoir symbolique fort). Ils agissent en termes d'influence politique en cohérence avec leurs actions privées d'ordre professionnelle et/ou rentière, ce qui décuple l'efficacité de leur action.

La différenciation économique s'opère par de multiples leviers qui les rendent chacun invisible ou avec des effets apparemment réduits : lorsque l'état aide ceux qui ont de l'argent à construire (défiscalisation), à reconstruire (en promulguant l'état de « catastrophe naturelle » pour débloquent les remboursements par les assurances pour ceux qui sont assurés), à redistribuer aux riches l'usage des terrains occupés par les pauvres (expropriations/expulsion), il n'est pas neutre et organise/institutionnalise la différenciation des situations. Ainsi les hauts de plages, le littoral, les berges des fleuves et des rivières, peuvent être déclarés comme des « zones à risque » dont l'usage sera ensuite préférentiellement utilisé par les touristes ou pour les loisirs d'une frange de la population restreinte et différente socialement de celle présente initialement. En revanche, des activités et des propriétés situées dans des zones comparables pourront, elles, ne pas être expropriées lorsqu'elles sont déjà la propriété de dominants.

L'emprise des dominants sur le patrimoine commun, comme sur les populations, s'accroît. La destruction du patrimoine commun pour le réorganiser en parcelles privatisées est un danger partiellement institué. La privatisation des espaces publics s'opère déjà dans le quartier bourgeois des Terres Basses à Saint-Martin où l'accès au littoral et aux plages est restreint par la présence de barrières et de vigiles qui n'engagent pas à franchir le pas. Le financement public des constructions privées grâce à la défiscalisation a sans doute permis d'acheter des piscines plus grandes pour les riches habitants des quartiers aisés, mais pas de renforcer l'accès aux services publics pour les plus pauvres. Il n'y a pas de neutralité de l'aide publique lorsque pour bénéficier d'aides psychologiques il faut remplir des formulaires sur internet, alors que de nombreux habitants des quartiers populaires ne possèdent pas d'ordinateur, ni d'accès internet. Le communautarisme est très présent à Saint-Martin, mais est surtout l'affaire de la bourgeoisie qui souhaite privilégier l'entre-soi et se soucie peu de la résolution des problèmes globaux de l'île. Les pratiques d'entraide, de solidarité, de don apparaissent à l'intérieur des communautés sociales et de quartiers, mais semblent réduites au-delà.

Les actions des groupes dominants ont non seulement plus de chance d'être appliquées, mais en plus d'être appliquées plus efficacement. Du fait de la perception des impôts directs et indirects, la technostructure de l'état a intérêt aux échanges marchands et à l'accumulation de richesses des personnes et des entreprises. Les intérêts de la technostructure d'état convergent souvent avec les intérêts des propriétaires et des gestionnaires d'entreprises. Comment peuvent survivre alors des pratiques basées sur autre chose que l'intérêt économique ? Des mouvements d'entraide se sont

produits lors de la reconstruction ou du nettoyage des déchets. Ils semblent souvent associés à des collectifs formels ou informels communautaires (associations de quartier, groupe de riverain, ...), mais parfois aussi à des associations intercommunautaires. La participation de la collectivité et de l'état à la solidarité, au soutien et à l'épanouissement de tous, surtout des plus fragiles, doit être un effort constant et désintéressé économiquement, sous peine de ne favoriser préférentiellement que les franges de population les plus aisées.